

maine libre le 27/11/23

ances sur  
mpes-funebres-pascal-  
er.fr  
ucher,  
02 43 84 94 67

**LOUVERNÉ**

son épouse;  
et Guillaume,  
Ludovic, ses enfants;  
Jane, Emmie, Léon, Tim,  
Luc, Gabriel, Jeanne,  
ses enfants,  
de toute la famille ont la  
de vous faire part du

**Jacky BOUGARD**

le vendredi 24 novembre  
âge de 72 ans.  
nier hommage lui sera  
vendredi 1<sup>er</sup> décembre  
11 h 15, au crématorium  
39 rue d'Amsterdam.  
pose à la Résidence fu-  
tu Terre à Laval.  
partir de 14 h 30, ce jour.

eurs, dons en faveur  
ue contre le cancer.  
tient à remercier  
ierre et les soignants du  
gène Marquis de  
ainsi que les infirmières  
arné et toute l'équipe de  
Laval.  
tient lieu de faire-part et  
ciements.  
ances sur  
aufilsfuneraire.fr  
Funéraire,  
43 10 67 62

Cyril et Angélique,  
Julien et Marlène,  
Maxime et Audrey,  
Baptiste et Aurore, ses enfants;  
ses petits-enfants  
et son arrière-petit-fils,  
son frère et ses soeurs,  
M. Georges Garnier, son  
beau-père  
et toute la famille,  
ont la douleur de vous faire part  
du décès de

**Madame  
Marie-Claude GARNIER  
née CHEVALLIER**

survenu le jeudi 16 novembre  
2023, à l'âge de 74 ans.  
La cérémonie religieuse a été cé-  
lébrée le vendredi 24 novembre,  
en l'église Saint-Aldric, dans l'in-  
timité familiale.  
Le présent avis tient lieu de faire-  
part et de remerciements.  
Condoléances sur  
www.pompes-funebres-pascal-  
leboucher.fr

PF Leboucher,  
Le Mans, 02 43 84 94 67

La parution des avis  
d'obsèques est prioritaire

Celle des remerciements  
peut se trouver décalée

**Avis administratifs**

**COMMUNIQUÉ  
(1er avis)**

Communauté de communes  
de l'ORÉE BERCÉ-BELINOIS  
**Avis d'enquête publique  
relative au projet  
de modification n° 2  
du Plan Local d'Urbanisme  
intercommunal**

Par arrêté n° 2023-418 en date du 20 no-  
vembre 2023, Mme la Présidente de la  
communauté de communes de l'Orée de  
Bercé-Belinois a prescrit l'ouverture  
d'une enquête publique portant sur le  
projet de modification n° 2 du Plan local  
d'urbanisme intercommunal.  
L'enquête publique se déroulera du  
12 décembre 2023 à 14 h 00 au 12 jan-  
vier 2024 inclus à 18 h 30, soit une durée  
de 32 jours.

Afin de conduire l'enquête publique,  
M. le Président du tribunal administratif  
de Nantes a, par décision  
n° E23000184/72 en date du 16 octo-  
bre 2023, désigné en qualité de commis-  
saire enquêteur, Mme Régine Brouard,  
retraîtée de l'éducation nationale.

La procédure de modification n° 2 du  
PLUI a été dispensée d'évaluation envi-  
ronnementale par délibération du Conseil  
communautaire en date du 17 octo-  
bre 2023, prise après avis favorable de la  
Mission Régionale d'Autorité Environne-  
mentale.  
Cette délibération est jointe au dossier  
d'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique, composé  
des pièces et éléments requis au titre de  
la procédure, pourra être consulté, pen-  
dant toute la durée de l'enquête :

- sur support papier à l'Hôtel communau-  
taire à Écommoy, 1, rue Sainte-Anne,  
72220 Écommoy du lundi au vendredi de  
9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00  
(fermeture le jeudi après-midi) et dans  
chacune des 8 mairies, aux jours et heu-  
res habituels d'ouvertures,
- sous format numérique sur le site de la  
communauté de communes à l'adresse  
suivante :

www.co-berce-belinois.fr  
Un accès gratuit au dossier d'enquête est  
garanti par la mise à disposition d'un  
poste informatique à l'Hôtel communau-  
taire à Écommoy, aux horaires habituels  
d'ouverture mentionnés ci-dessus.

Toute personne peut également, à sa de-  
mande et à ses frais, obtenir communi-  
cation d'une copie du dossier d'enquête au-  
près de la communauté de communes à  
l'Hôtel communautaire, 1, rue Sainte-  
Anne, 72220 Écommoy ou par mail à :  
pluiobb@belinois.fr

La commissaire enquêteur se tiendra à la  
disposition du public pour recevoir ses  
observations aux dates et lieux suivants :

- Jours, date, horaires, lieux :  
- mardi 12 décembre 2023, Hôtel com-  
munautaire à Écommoy, samedi 16 dé-  
cembre 2023, de 9 h 30 à 11 h 30, mairie  
de Marigné-Lallé,  
- mardi 19 décembre 2023, de 10 h 00 à  
12 h 00, mairie de Laigné en Belin,  
- jeudi 4 janvier 2024, de 9 h 30 à 10 h 30,  
mairie de Saint-Ouen-en-Belin,  
- jeudi 4 janvier 2024, de 11 h 00 à  
12 h 00, mairie de Saint-Biez-en-Belin,  
- vendredi 5 janvier 2024, de 10 h 00 à  
12 h 00, mairie de Saint-Gervais-en-Belin,  
- vendredi 5 janvier 2024, de 15 h 00 à  
17 h 00, mairie de Teloché,  
- lundi 8 janvier 2024, de 15 h 00 à  
17 h 00, mairie de Moncé-en-Belin,  
- vendredi 12 janvier 2024, de 14 h 30 à  
16 h 30, hôtel communautaire à Écom-  
moy.

Pendant toute la durée de l'enquête pu-  
blique, chacun pourra consigner ses ob-  
servations et propositions et les adresser  
à la commissaire enquêteur :

- par courrier (dépôt ou envoi au siège de  
l'enquête publique fixé à l'hôtel commu-  
nautaire (1, rue Sainte-Anne, BP 50019,  
72220 Écommoy) adressé à Mme la  
Commissaire enquêteur,  
- sur le registre d'enquête papier prévu à  
cet effet et disponible à l'hôtel commu-  
nautaire d'Écommoy ainsi que dans chacune  
des 8 mairies,  
- par mail à l'adresse suivante :  
pluiobb@belinois.fr  
en indiquant en objet : "Enquête publique  
modification n° 2 PLUI".

À l'issue de l'enquête, le public pourra  
consulter le rapport et les conclusions  
motivées de la commissaire enquêteur  
dans les mairies de chacune des commu-  
nes concernées, ainsi qu'à l'hôtel com-  
munautaire à Écommoy et sur le site In-  
ternet de la communauté de communes  
de l'Orée-de-Bercé-Belinois :  
www.co-berce-belinois.fr  
pendant un an à compter de la date de  
remise de ce rapport.

À l'issue de l'enquête et au vu du rapport  
et des conclusions motivées de la com-  
missaire enquêteur, la modification n° 2  
du PLUI sera soumise à l'approbation du  
conseil communautaire par voie de déli-  
bération.

Le présent avis est affiché au siège la  
communauté de communes de l'Orée de  
Bercé-Belinois (hôtel communautaire  
d'Écommoy), ainsi que dans les mairies  
des communes membres et sur différents  
points du territoire communautaire.



**MAINE LIBRE** », Siège social :  
de l'Éperon - 72013 Le Mans Cedex 2  
n° paritaire n° 0425 C 86336  
3246-4225  
du Conseil d'Administration : M. Matthieu FUCHS,  
général : M. Marc DEJEAN,  
de la publication : M. Marc DEJEAN,  
en chef : M. Serge DANILO.  
ctionnaire : Société des Publications du Courrier de l'Ouest,  
société civile SIPA contrôlée par l'Association pour le Soutien  
es de la Démocratie Humaniste présidée par David GUIRAUD.  
Administration : MM. M. FUCHS, F. GAUNAND, J.-C. KLING,  
s Publications du Courrier de l'Ouest représentée par  
LEMONDE, SIPA représentée par M. L. ÉCHELARD.  
MENT : tél. 02 43 83 72 77 (prix d'un appel local) - Du lundi au vendredi de 8h à 18h  
vice Clients 35051 Rennes Cedex 9



**ÉTÉ :**  
le : 366SAS - 101, Bd Murat 75771 Paris cedex 16  
0 48 93 66 - Site internet : [www.366.fr](http://www.366.fr)  
régionale et locale : Additi, 10 avenue du Breil - 35000 Rennes  
88.07.72 - [www.additi.fr](http://www.additi.fr)  
ées Additi 72 : 6 avenue Pierre Mendès France - 72000 Le Mans.  
et : [www.additi.fr](http://www.additi.fr)

IN : Imprimerie Ouest-France - 10, rue du Breil - 35051 Rennes Cedex 9

du papier produit en France,  
que, Allemagne, Espagne et  
hl, avec un taux moyen  
yclées de 88,7%.  
on : 0,010kg/tonne.



Certifié PEFC / [pefc-france.org](http://pefc-france.org)  
Licence n° 10-31-3502

tion, même partielle, d'un article (texte, graphique, photo...) du Maine-Libre, faite par  
que ce soit, sans l'autorisation écrite de la Direction du journal, est strictement interdite.

Soyez informés chaque jour  
dans notre rubrique annonces légales :

**la vie des sociétés**  
**la vie des commerces**

\*\*  
1  
\*\*  
1

# iciaires et légales

2 départ-

minute)  
ex.fr

2022, soit

du 28 dé-  
commerce  
nement mi-  
es.fr.

du 8-Mai,

s.fr

point de la  
aux sur la

it :

des infor-  
ms.

des infor-

réciée en  
la consul-

## Avis administratifs

### COMMUNIQUÉ (1er avis)

Communauté de communes  
de l'ORÉE BERCÉ-BELINOIS  
**Avis d'enquête publique  
relative au projet  
de modification n° 2  
du Plan Local d'Urbanisme  
intercommunal**

Par arrêté n° 2023-418 en date du 20 novembre 2023, Mme la Présidente de la communauté de communes de l'Orée de Bercé-Belinois a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification n° 2 du Plan local d'urbanisme intercommunal.

L'enquête publique se déroulera du 12 décembre 2023 à 14 h 00 au 12 janvier 2024 inclus à 16 h 30, soit une durée de 32 jours.

Afin de conduire l'enquête publique, M. le Président du tribunal administratif de Nantes a, par décision n° E23000184/72 en date du 16 octobre 2023, désigné en qualité de commissaire enquêteur, Mme Régine Brouard, retraitée de l'éducation nationale.

La procédure de modification n° 2 du PLUI a été dispensée d'évaluation environnementale par délibération du Conseil communautaire en date du 17 octobre 2023, prise après avis favorable de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

Cette délibération est jointe au dossier d'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique, composé des pièces et éléments requis au titre de la procédure, pourra être consulté, pendant toute la durée de l'enquête :

- sur support papier à l'Hôtel communautaire à Écommoy, 1, rue Sainte-Anne, 72220 Écommoy du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00 (fermeture le jeudi après-midi) et dans chacune des 8 mairies, aux jours et heures habituels d'ouvertures,
- sous format numérique sur le site de la communauté de communes à l'adresse suivante :

[www.cc-berce-belinois.fr](http://www.cc-berce-belinois.fr)

Un accès gratuit au dossier d'enquête est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique à l'Hôtel communautaire à Écommoy, aux horaires habituels d'ouverture mentionnés ci-dessus.

Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la communauté de communes à l'Hôtel communautaire, 1, rue Sainte-Anne, 72220 Écommoy ou par mail à : [plulobb@bellinois.fr](mailto:plulobb@bellinois.fr)

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux dates et lieux suivants : Jours, date, horaires, lieux :

- mardi 12 décembre 2023, Hôtel communautaire à Écommoy, samedi 16 décembre 2023, de 9 h 30 à 11 h 30, mairie de Marigné-Lallé,
- mardi 19 décembre 2023, de 10 h 00 à 12 h 00, mairie de Laigné en Belin,
- jeudi 4 janvier 2024, de 9 h 30 à 10 h 30, mairie de Saint-Ouen-en-Belin,
- jeudi 4 janvier 2024, de 11 h 00 à 12 h 00, mairie de Saint-Diez-en-Belin,
- vendredi 5 janvier 2024, de 10 h 00 à 12 h 00, mairie de Saint-Gervais-en-Belin,
- vendredi 5 janvier 2024, de 15 h 00 à 17 h 00, mairie de Teiloché,
- lundi 8 janvier 2024, de 15 h 00 à 17 h 00, mairie de Moncé-en-Belin, -
- vendredi 12 janvier 2024, de 14 h 30 à 16 h 30, hôtel communautaire à Écommoy.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner ses observations et propositions et les adresser à la commissaire enquêteur :

- par courrier (dépôt ou envoi au siège de l'enquête publique fixé à l'hôtel communautaire (1, rue Sainte-Anne, BP 50019, 72220 Écommoy) adressé à Mme la Commissaire enquêteur,
- sur le registre d'enquête papier prévu à cet effet et disponible à l'hôtel communautaire d'Écommoy ainsi que dans chacune des 8 mairies,
- par mail à l'adresse suivante :

[plulobb@bellinois.fr](mailto:plulobb@bellinois.fr)  
en indiquant en objet : "Enquête publique modification n° 2 PLUI".

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêteur dans les mairies de chacune des communes concernées, ainsi qu'à l'hôtel communautaire à Écommoy et sur le site Internet de la communauté de communes de l'Orée-de-Bercé-Belinois : [www.cc-berce-belinois.fr](http://www.cc-berce-belinois.fr)

pendant un an à compter de la date de remise de ce rapport.

À l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêteur, la modification n° 2 du PLUI sera soumise à l'approbation du conseil communautaire par voie de délibération.

Le présent avis est affiché au siège de la communauté de communes de l'Orée de Bercé-Belinois (hôtel communautaire d'Écommoy), ainsi que dans les mairies des communes membres et sur différents points du territoire communautaire.



à partir  
6,9

En 20

Commandez  
chaque année

